

Législature 2017-2021

Séance du 3 juillet 2017

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°11

Projet du Sacré-Coeur

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le projet du Sacré-Cœur :

- Le bureau d'architectes qui a remporté le Mandat d'études parallèles (MEP) a remis la semaine dernière au Conseil communal son avant-projet+ pour la transformation du site ;
- D'entente avec la Commission mixte du Sacré-Cœur qui a siégé à plusieurs reprises depuis le début de l'année pour accompagner le dossier, il a été convenu de séparer le projet global présent dans le MEP en trois étapes distinctes : construction d'un nouveau bâtiment et travaux préparatoires y relatifs ; rénovation du bâtiment existant ; construction d'une halle de gymnastique ;
- Un message contenant la demande de crédit pour la construction du nouveau bâtiment et les travaux préparatoires y relatifs sera soumis au Conseil général lors de la séance du 18 septembre 2017. Les autres étapes seront présentées dans les années à venir, selon l'évolution des besoins ;
- Les architectes ont informé le Conseil communal de l'existence d'une phase à risque entre la remise de l'avant-projet+, c'est-à-dire actuellement, et l'adoption du crédit nécessaire par le Conseil général. Pendant cette phase, divers frais devraient être engagés par la commune pour un montant d'environ CHF 380'000.00, pour ne pas ralentir le projet. Le Conseil communal a décidé de ne pas entrer dans cette phase à risque pendant laquelle il devrait engager de l'argent sans autorisation du Conseil général. Les architectes seront informés de cette décision et il leur sera précisé que leurs honoraires jusqu'à la présentation du message en septembre devront être compris dans le montant octroyé par le Conseil général d'Estavayer-le-Lac lors de sa séance du 22 septembre 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Jean-Claude Votta, Bâtiments et Infrastructures